

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 1^{er} février 2024

Présidence de Monsieur Jeton Hoxha

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 50-2023 de la Municipalité du 16 octobre 2023,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE le Règlement communal sur l'aide individuelle au logement (RCAIL).

AUTORISE la Municipalité à mettre en place une aide individuelle au logement pour la Ville de Renens conformément au règlement AIL édicté par le Conseil d'Etat le 5 septembre 2007.

ACCEPTE les charges et revenus de fonctionnement supplémentaire au budget 2024 tels que décrits au chapitre des incidences financières pour un montant total de charges estimé à CHF 202'200.- TTC et un montant total de revenu estimé à CHF 85'000.- TTC, réparti dans les différents comptes de la section 3010 « Office du logement ».

PREND ACTE que soient portés aux budgets 2025 et suivants, les charges et revenus supplémentaires inhérents au présent préavis tels que décrit au chapitre des incidences financières.

APPROUVE la réponse au postulat intitulé « Pour une aide au logement pour 1'564 personnes ».

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 octobre 2023.

Ainsi délibéré en séance du 1^{er} février 2024

Le Président

La Secrétaire

Jeton Hoxha

Corrine Simon

